



Dimanche 19 mars se déroulera la 26^e édition des Foulées de Villeurbanne.

Cette année, l'Université Lyon 1 s'associe à cette manifestation et vous propose trois courses :

- **SEMI-MARATHON (7,50 € pour les personnels et les étudiants UCBL)**
Une boucle de 21 km qui relie les Gratte-ciel au parc de la Feyssine, alternant routes goudronnées et chemins de terre.
- **10 KM CHRONO (5 € pour les personnels et les étudiants UCBL)**
Une course qualificative pour les championnats de France du 10 km.
Possibilité de s'inscrire par équipe de 4 coureurs (un bulletin d'inscription par coureur).
- **5 KM CHRONO (4 € pour les personnels et les étudiants UCBL)**
Il permettra aux coureurs en préparation de se mesurer sur une plus courte distance.
Une **formule loisir du 5 KM (gratuite)** sera proposée pour le grand public. Pas de certificat médical pour cette boucle familiale et non chronométrée. Chacun à son rythme !

Tous les services habituels (douche et vestiaires à la piscine des Gratte-ciel, consigne au Palais du Travail, garderie gratuite pour les enfants à partir de 3 ans,...) sont proposés sur le **Village Sport-Santé**.
Un point de ralliement et d'accueil dédié aux personnels et étudiants de l'UCBL sera également mis en place sur le **Village Sport-Santé**.

Que vous soyez compétiteur expérimenté ou amateur souhaitant vous épanouir et vous dépasser lors de cet événement sportif ouvert à tous, venez-vous inscrire :

Jusqu'au jeudi 9 mars
au SUAPS de l'Université Lyon 1
23 boulevard Latarjet (premier étage)
Campus LyonTech la Doua

L'inscription au SUAPS est obligatoire quelle que soit la course à laquelle vous participez.



Les coureurs doivent se munir de 2 épingle pour fixer leur dosard.

La participation aux courses chronométrées et au semi-marathon est subordonnée à la présentation :

- soit d'une licence Athlé compétition, Athlé santé loisir option running ou d'un Pass'Running délivrée par la FFA en cours de validité
- soit d'une licence FSCF, FSGT, UFOLEP portant la mention running ou athlétisme et en cours de validité
- soit d'une licence FFTri, FFCO, FFPM, UNSS et UGSEL en cours de validité
- soit, pour les non-licenciés, à la présentation d'un certificat médical original ou sa copie mentionnant la "non contre-indication à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition" datant de moins d'un an à la date de la course.

Plus d'infos sur [le site web des Foulées de Villeurbanne](#)